

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016 A 19 H</p>
--

L'an deux-mille-seize, le jeudi 15 septembre 2016 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : MOUYON Bruno, LAFONT Yves, BARON Alain, BENETTI-BRENOT Benjamin, POUZAC Michel, ALASSET Mathieu, DANIAU Jean-Louis, GLEYZES Frédéric, DUGUET Jasmine, MOLAS Jean-Robert, ASTIE Cédric, BARON Alain

Excusé avec procuration : HAMON Alain (procuration à Monsieur Yves LAFONT).

Excusée sans procuration : JAN Emeline.

Secrétaire de séance : ASTIE Cédric.

Ordre du jour :

- SIEMN : contrat d'abonnement d'eau potable
- Groupama : contrat d'assurance
- RESEAU 31 : mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence des eaux usées aux SMEA.

- CITYSTADE : avancée des travaux, intervention de bénévoles et prise en charge, inauguration, aménagement futur des abords
- DVI : investissement routier 2017
- Questions diverses

La séance débute à 19h20.

1 - SIEMN : Contrat d'abonnement de la réserve d'eau potable

M. Le Maire explique qu'il convient de signer un contrat d'abonnement auprès du SIEMN concernant la réserve d'eau potable au lotissement BELLEVUE des bornes incendie.

Le coût du contrat d'abonnement est de 0.972€ HT le m3.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal qu'une délibération soit prise afin de l'autoriser à signer le dit-contrat.

Le Conseil Municipal valide la signature du contrat d'abonnement auprès SIEMN à l'unanimité.

2 - GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une entrevue commerciale, le contrat a été révisé avec des prestations plus étendues et une tarification à la baisse. A savoir une réduction de 170€ par an.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil qu'un avenant a été sollicité auprès de GROUPAMA afin de permettre aux salariés, stagiaires et bénévoles de bénéficier d'une couverture automobile dans le cadre de leur service. La cotisation TTC s'élève à 200^E par an. Il s'agit de la couverture « Mission Collaborateurs ».

Le Conseil Municipal s'interroge sur la couverture des édifices communaux. Il souhaite qu'une demande soit adressée à GROUPAMA à ce sujet.

Des membres s'interrogent également sur la couverture des élus qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur mandat. La réponse avancée est la suivante : les élus sont couverts par leur propre assurance automobile.

M. Le Maire demande qu'une délibération soit prise afin de l'autoriser à signer le contrat révisé.

Le Conseil Municipal valide la signature du contrat auprès de GROUPAMA à l'unanimité.

<p>• 3 - RESEAU 31 : Mise à disposition de biens au SMEA</p>

La Maire propose une mise à disposition de biens au SMEA dans le cadre du transfert de la compétence de transport des eaux usées.

Cette mise à disposition de biens fait suite à l'approbation et au transfert de compétences au SMEA en date de 2012.

M. Le Maire demande qu'une délibération soit prise afin de l'autoriser à signer cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal valide la signature de la mise à disposition auprès du SMEA à l'unanimité.

<p>• 4 - CITYSTADE : AVANCEMENT DES TRAVAUX, INTERVENTION ET PRISE EN CHARGE DE BENEVOLES, INAUGURATION ET AMENAGEMENT FUTUR DES ABORDS</p>
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le terrassement a été réalisé par la société OUSTRIC TP dans les délais.

Par ailleurs, l'enrobé a été mis en place le 15 septembre 2016 ; ainsi le montage du CITYSTADE peut être prévu à partir du 19 septembre 2016.

Le montage s'effectuera pendant 5 jours par des bénévoles.

Il est prévu en fin de chantier de faire participer symboliquement les enfants au montage sur le temps scolaire.

L'aménagement des abords sera réalisé au cours de l'année 2017.

- ✎ A savoir : jeux pour enfants, une aire de pique-nique avec barbecue, des éclairages, des poubelles, des chemins d'accès (un chemin extérieur en cailloux et un chemin depuis l'école).

Concernant l'accès depuis l'école : le coût du chemin d'accès est estimé à 1540€ HT.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la réalisation du chemin d'accès au City stade depuis l'école.

Ils acceptent également qu'une demande de subvention soit faite au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose une prise en charge des repas des bénévoles le midi à raison de 10€/jour au restaurant de Montgaillard.

Les membres du conseil présents acceptent à l'unanimité cette prise en charge au regard du service rendu par l'équipe de bénévoles.

• 5 - DVI : INVESTISSEMENT ROUTIER 2017

Monsieur le Maire explique qu'une délibération est à prendre avant le 30 septembre 2016 pour une

demande de subvention.

L'étude de ce point est ajournée faute de rencontre avec un interlocuteur du DVI.

• 6 -QUESTIONS DIVERSES

1/ Les membres de l'équipe municipale sont informés qu'un Plan de Sauvegarde Communal est en cours d'élaboration (PCS).

2/ Des groupes de travail sont à constituer dans les domaines suivants : PCS, SMEA, SDEGH, INTERNET et TELEPHONIE et PERISCOLAIRE.

3/ Concernant les prêts bancaires, les membres sont informés que le Crédit Agricole ne procède pas au rachat de prêts des collectivités avec renégociation des taux d'intérêt.

Par ailleurs, la Caisse d'Epargne ne propose qu'un étalement de la dette.

Le recours à un courtier est proposé et ce éventuellement par le biais de CAP LAURAGAIS.

4/ L'état des routes : les routes détériorées suite aux travaux opérées sur la commune, route de Villenouvelle et par le dépôt de terre par camion chez un particulier, chemin de Rieumajol seront refaites par les entreprises impliquées dans la détérioration.

5/ Achat mobilier école : une commande de rideaux, de tables et de meubles de bibliothèque a été passé.

6/ Restauration scolaire : les plats sont élaborés sur place par Madame HAMON qui procède elle-même aux achats alimentaires. Pour information, 1000 à 1200 repas sont élaborés par mois.

En raison du nombre croissants de demande de régimes spéciaux, il est proposé de prendre une délibération prévoyant une prise en charge des régimes spéciaux par la cantine dans la limite des possibilités pour des raisons techniques.

9 membres contre 3 sont favorables à cette proposition.

Le Conseil Municipal acte donc la réalisation des menus pour certains régimes spéciaux dans la limite des moyens techniques, humains et budgétaires.

7/ Remplacement de l'agent administratif en disponibilité : une prolongation de la mission de Madame Michalyk est proposée. Le dossier est à l'étude au CDG 31.

8/ Location de la Salle des fêtes : petit rappel, la salle doit être rendue à l'état de propreté.

9/ Plantations : des précisions sur des devis sont donnés par Monsieur Jean-Robert MOLAS.

La séance est clôturée à 20h55.

